



Fédération Française
de Spéléologie

CIPS:

Commission Inter Fédérale de Plongée Souterraine



Compte-rendu de la réunion CIPS à Lyon du 21 mai 2011 :

Présents : Eric ALEXIS (directeur technique national FFS), Frédéric MARTIN (président de la commission plongée FFS), Philippe BRUNET (délégué CIPS FFS), Laurence TANGUILLE (présidente FFS) Jean-Pierre STEFANATO (président de la commission nationale FFESSM), Laurent Bron (délégué CIPS FFESSM). Claude Martin (directeur technique national FFESSM).

Ordre du Jour :

1. Selon les termes de la convention interfédérale : désignation du secrétaire de la CIPS pour l'année 2011.
2. Point de situation sur les possibilités d'ouverture de stages d'une fédération aux licenciés de l'autre fédération. (passerelles ...)
3. Avancée du dossier sécurisation, choix du panneau, programme de mise en place.
4. Point sur les brevets à la FFESSM / carte CMAS.
5. Point sur le groupe de travail secours FFESSM
6. Qualifications mélanges : quelle est la situation actuelle ?
7. Divers.

• Election du secrétaire de la commission et du secrétaire de séance :

Sur le principe de l'alternance, Laurent Bron est élu pour l'année 2011.

• Ouverture des stages aux licenciés de l'autre fédération :

La CIPS propose que les deux fédérations passent une convention pour qu'un licencié d'une fédération puisse participer à des activités organisées par l'autre fédération. Les activités concernées sont les stages de formation et les expéditions.

Des échanges soutenus permettent de préciser les conditions de cette ouverture :

- Réciprocité sans exigence d'une affiliation même temporaire (ATP pour la FFESSM ou coupons pour la FFS). Les participants sont garantis par l'assurance souscrite auprès de leur fédération d'appartenance.
- En l'absence de certification des prérequis (par exemple autonomie sur corde pour la FFS ou brevet de plongée pour la FFESSM) c'est la fédération d'affiliation qui atteste de la compétence. Le responsable de l'activité a la charge d'évaluer cette compétence s'il le juge nécessaire, dans l'esprit de l'article Art. A. 322-81-1. du Code du Sport : (rappeler qu'en PS on n'est pas dans le code du Sport)
 - « *Le plongeur justifie auprès du Directeur de Plongée, des aptitudes mentionnées à l'annexe III-14a, notamment avec la présentation d'un brevet, carnet de plongée ou diplôme. En absence de cette justification, le Directeur de Plongée évalue les aptitudes de l'intéressé à l'issue d'une ou plusieurs plongées.* »
- Aucune certification ne pourra être délivrée à l'issue d'un stage de formation à un participant qui ne serait pas licencié au moment du stage dans la fédération organisatrice du stage.
- Les représentants de la FFESSM souhaitent que cette réciprocité s'applique aussi aux formations et aux exercices secours en plongée souterraine.

La présidente de la FFS fera un courrier au président de la FFESSM pour proposer l'ouverture aux expéditions ou aux stages perfectionnement de la FFESSM à des licenciés FFS possédant une



Fédération Française
de Spéléologie

CIPS:

Commission Inter Fédérale de Plongée Souterraine



Compte-rendu de la réunion CIPS à Lyon du 21 mai 2011 :

attestation de participation à un stage perfectionnement FFS, en l'absence de qualification FFESSM.

- **Réflexion sur la prévention.**

Le choix du panneau à placer dans la cavité est décidé. cf pj
Jean-Pierre Stefanato et Frédéric Martin vont demander des devis pour la réalisation d'une vingtaine de panneaux. Les coûts de fabrication seront pris en charge à 50% par chaque fédération. Il serait opportun de débiter la mise en place dès cet été. Une liste des cavités prioritaires est établie. Voir liste ci jointe

- **Point sur les brevets de plongeurs souterrains de la FFESSM.**

Une centaine de brevets plongée souterraine FFESSM/CMAS ont été délivrés depuis la mise en place jusqu'à fin 2010. Il s'agit d'une période de démarrage avec délivrance de VAE et attribution de nouveaux brevets.

La FFS aimerait connaître le nombre de brevets délivrés à mi juin 2011.

- **Secours plongées.**

La FFESSM a créé un groupe de travail sur le secours qui va faire des propositions de partenariat à la FFS .

La FFS rappelle qu'une demande d'agrément sécurité civile de la FFESSM serait contre productive dans l'intérêt des victimes.

Jean Pierre Stefanato précise que l'éventualité d'une demande d'agrément ne doit pas être prise comme un élément de négociation par la FFS mais comme une piste dans laquelle s'engagerait la FFESSM en cas d'échec du partenariat.

La CIPS propose que dans la continuité de la réunion de Melle de 2009, la FFESSM fournisse un inventaire des plongeurs avec leur profil respectif. (Compte-rendu de la rencontre de Melle en juin 2009 : *JP STEFANATO propose de réaliser en amont un inventaire des plongeurs FFESSM aptes à participer à des opérations de secours avec une définition de profils en fonction des distances ou des profondeurs d'intervention. Il doit motiver les plongeurs de sa structure*).

- **Qualifications mélanges :**

La partie du code du sport concernant la plongée aux mélanges est en rénovation.

Selon la FFS le service juridique du ministère a affirmé que les demandes conjointes de la FFS et de la FFESSM de retirer la plongée souterraine de la réglementation mélanges sera acceptée.

La FFS souhaite que les deux fédérations prennent l'attache du ministère pour participer à la rénovation de la réglementation et faire valoir la nécessité d'associer les deux DTN aux travaux.

- **Sites du Lot :**

Le conseil Général du lot a acheté plusieurs sources et a engagé des travaux en vue de la création de parking. Les fédérations contacteront leurs représentants locaux afin de faire le point sur les discussions avec le conseil Général et proposeront leur aide dans les démarches vers les licenciés et la conception d'un panneau extérieur donnant des indications sur l'utilisation de ces espaces à partager également avec les promeneurs.



Fédération Française
de Spéléologie

CIPS:

Commission Inter Fédérale de Plongée Souterraine



Compte-rendu de la réunion CIPS à Lyon du 21 mai 2011 :

Sites où placer des panneaux STOP :

Source de la Douix,
Le Ressel,
Saint sauveur
Trou madame,
Landenouze
Fontaine Saint Georges
Gouffre de Cabouy
Font del Truffe
Goul du pont
Goul de la Tannerie,
Source de Marnade,
Baume des Anges
Source de la Touvre
(Font de Lussac et Bouillant)
Font Estramar,
Laminako
Gourneyras
Gourneyrou
Le Durzon,
Le Bestouan
Port miou
Fontaine de Sauve
Fontaine noire de Cize
Source du Groin,
Doye Gabet
Cunhac

*Doux de Coly
Œil de la Doue
La Mescla*